



La Députée



Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Madame Monique Barbut

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 4 août 2026

Objet : Problématiques identifiées au sein de la filière forêt-bois

Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire à propos de la situation préoccupante de la filière forêt-bois en Gironde, à la suite des échanges que j'ai eus récemment avec des acteurs de terrain confrontés aux conséquences des derniers feux.

Pour commencer, le volume de bois à évacuer consécutivement aux incendies dépasse largement la capacité d'absorption de l'industrie locale, ce qui entraîne une chute des prix de vente. Partant, pour préserver les qualités du bois abattu dans l'attente de sa valorisation, les professionnels sont contraints de maintenir des zones de stockage arrosées en continu, ce qui génère des frais d'entretien substantiels alors même que les débouchés commerciaux demeurent incertains.

Cette situation est aggravée par plusieurs facteurs structurels : la concurrence des producteurs étrangers et notamment chinois sur le marché de la pâte à papier, une ressource forestière encore jeune issue du reboisement suivant la tempête de 1999 et une chaîne de valorisation du bois affaiblie par des fermetures en cascade (de scieries, puis d'usines papetières, notamment à Saint-Gaudens dont le sort du site sera décidé à la fin du mois), qui reportent la pression sur les établissements encore en activité, aujourd'hui saturés – à l'instar de celui de Biganos. Les industriels acheteurs de bois limitent par ailleurs la part de bois brûlé qu'ils acceptent dans leurs approvisionnements afin de préserver la qualité de leur production, ce qui restreint conséquemment les débouchés pour le bois sinistré.

Face à ces constats, je tiens à relayer trois demandes prioritaires concernant la gestion du bois issu des zones incendiées : un accompagnement renforcé pour l'évacuation du bois, un soutien aux capacités de stockage ainsi qu'un appui aux débouchés commerciaux afin de sécuriser la vente de cette ressource avant qu'elle ne se déprécie davantage.

Je souhaite également vous alerter sur la question de la fiscalité applicable aux parcelles sinistrées. Les propriétaires continuent de supporter des frais d'entretien significatifs sans percevoir de revenus équivalents, et demandent à ce titre un abattement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains concernés. Se pose enfin la question d'une diversification temporaire de l'usage de ces parcelles le temps de la reconstitution forestière.

Les acteurs rencontrés soulignent également un manque de moyens aériens de lutte contre les incendies, ou leur arrivée trop tardive sur les sinistres. La fermeture de casernes de proximité constitue à ce titre une cause d'allongement des délais d'intervention sur ce territoire. De nouvelles normes de protection (pares-feux, systèmes d'arrosage des toitures) sont par ailleurs attendues par les professionnels, qui souhaitent en connaître le calendrier et les modalités d'accompagnement.

Au-delà de l'urgence, la reconstitution de la forêt pose la question du délai avant l'exploitabilité des jeunes plants, qui n'atteindront leur maturité économique qu'à 40 ou 50 ans. Dans cette attente, plusieurs mesures d'accompagnement sont demandées : des subventions pour l'aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie, une aide au reboisement et à la diversification des essences, un accompagnement par les Chambres d'agriculture pour les projets de diversification des usages agricoles, une facilitation de l'accès à l'eau pour l'arrosage des stocks et la lutte contre les incendies, ainsi qu'un assouplissement des procédures de changement de nature du sol, afin de permettre aux propriétaires de dégager des revenus intermédiaires avant que leurs parcelles ne redeviennent productives.

Cette filière vous remercie par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ces requêtes, et je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde
Commissaire aux Finances
Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine